

**Information relative à la rémunération de Monsieur Marc de GARIDEL,
Président-Directeur général jusqu'au 18 juillet 2016
et Président du Conseil d'administration depuis cette date**

Boulogne-Billancourt, le 27 février 2017

Conformément aux articles L. 225-42-1 et R. 225-34-1 du Code de commerce et au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, Ipsen rend publics les éléments de rémunération de Monsieur Marc de GARIDEL, Président-Directeur général jusqu'au 18 juillet 2016 et Président du Conseil d'administration depuis cette date.

Les montants des rémunérations exposées ci-dessous ont été approuvés par le Conseil d'administration d'Ipsen SA lors de sa séance du 22 février 2017, sur recommandations du Comité des Rémunérations du 20 février 2017.

Éléments de rémunération de Monsieur Marc de GARIDEL

Fixation de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2017 (Président du Conseil d'administration)

Au titre de l'exercice 2017, la rémunération fixe brute de Monsieur Marc de GARIDEL est inchangée à 800.000 euros.

Fixation de la rémunération variable au titre de l'exercice 2016 (Président-Directeur général)

Le Conseil d'administration a arrêté le montant de la rémunération variable brute au titre de l'exercice 2016 à 454.950 euros, au prorata de la durée de son mandat de Président-Directeur général jusqu'au 18 juillet 2016.

Les pratiques de gouvernance de la Société et l'ensemble des éléments constituant la rémunération de Monsieur Marc de GARIDEL seront détaillés dans le Document de Référence pour l'exercice 2016.

Le présent communiqué est établi et mis en ligne sur le site d'Ipsen (www.ipsen.com) en application des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.